

La PPE 2018 : Doubler les capacités renouvelables et fermer les centrales fossiles et nucléaires

UN PEU DE CONTEXTE

- ▶ La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie. Nous analysons ici les directives portant sur les capacités de **production d'électricité uniquement**.
- ▶ La première version a été publiée en 2016, avec des objectifs à horizon **2018** et **2023 (PPE 1)**.
- ▶ La nouvelle trajectoire proposée par la **PPE** à horizon **2023** et **2028** a été présentée le 27 novembre 2018 (**PPE 2**).

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA NOUVELLE PPE



Fermeture des centrales à charbon d'ici 2022



Fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035, pour descendre à une part du mix électrique de 50%



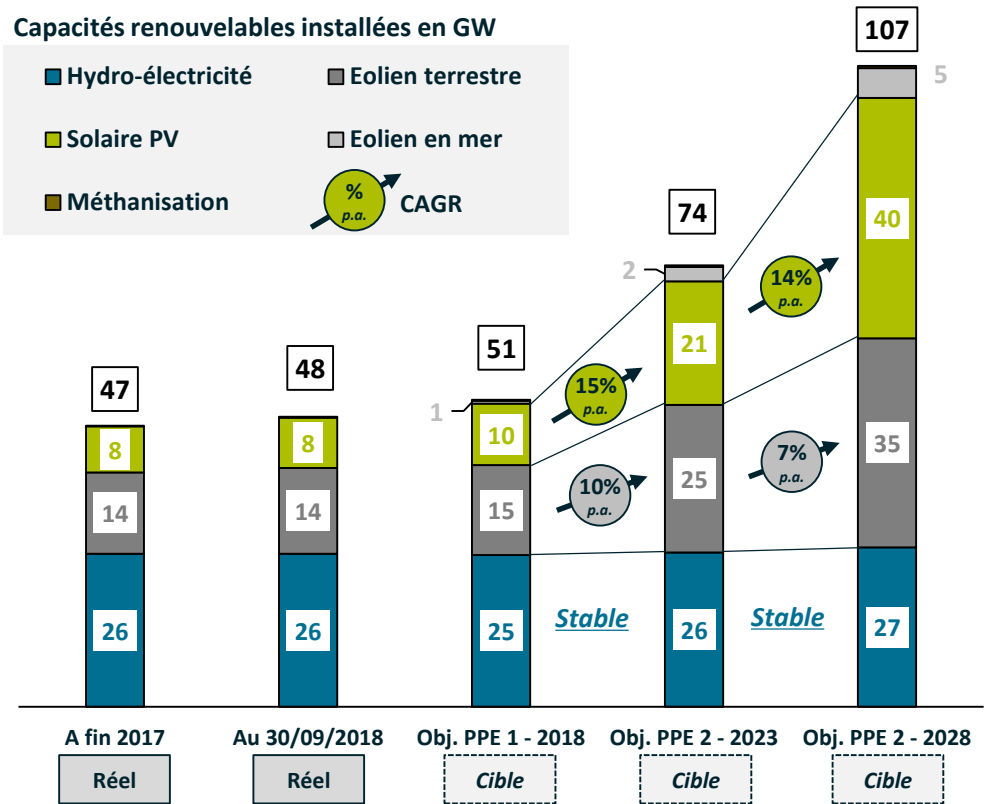
Doubler les capacités renouvelables électriques d'ici 2028



Multiplier par 5 la production de gaz renouvelable, avec 32 TWh en 2028

TRAJECTOIRE PPE : CROISSANCE DU PARC EnR DE 8% PAR AN JUSQU'À 2028

Capacités renouvelables installées en GW



- ▶ Un léger retard (3 GW au global) devrait être pris à fin 2018 par rapport aux objectifs de la PPE 1, notamment sur le solaire PV.
- ▶ Pour 2023, les objectifs de la PPE 2 sont similaires à ceux de la PPE 1.